

Médecine : Marcourt n'exclut pas un concours

■ Mais ce n'est pas la piste numéro 1 du ministre de l'Enseignement supérieur, qui lie le filtre à l'entrée au cadastre.

Jean-Claude Marcourt (PS) a lu attentivement les propos de Maggie De Block (Open VLD) dans "La Libre" de mardi. Le ministre francophone de l'Enseignement supérieur prend note de la préférence de la ministre fédérale de la Santé pour l'instauration d'un concours à l'entrée des études de médecine et de dentisterie, seul dispositif à même de limiter adéquatement le nombre d'étudiants et de le faire coïncider avec le nombre de numéros Inami distribués à la sortie des études. "Mais M^{me} De Block admet qu'il s'agit d'une compétence communautaire et non fédérale...", constate M. Marcourt.

Mais que pense-t-il de la piste d'un concours, option qui se différencie d'un "simple" examen d'entrée, par le fait qu'il fixe le nombre de candidats reçus ? "Un concours doit être basé sur les chiffres d'un cadastre médical que nous n'avons toujours pas. Je presse donc le SPF Santé et l'Inami d'enfin nous livrer ce cadastre qui tient compte de la féminisation du métier, de l'évolution démographique... Un concours n'est pas la piste que je privilégie car, pour moi, la planification, c'est le communisme, et cela génère la pénurie. Côté flamand, on ne dit d'ailleurs pas qu'on va faire un concours. Mais nous allons réfléchir. Il faut être pragmatique et ne pas prendre en otage les étudiants."

Chaque médecin en formation a en effet obtenu l'assurance de M^{me} De Block de recevoir un numéro Inami lui permettant d'exercer la médecine, pour autant qu'un filtre à l'entrée soit instauré dès la rentrée 2015. Le cadastre, lui, est attendu pour mi-2015.

L.G.